13EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - trois le 13 mai à 09h30
le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice	12
Présents	09
Votants	12

Présents : **M ROUX, Mmes MALLET, COLLIN, MM LAGAUTERIE, PARROT, NOUHAUD, Mmes JOUANIE, MOULINARD, POCHAT-COTILLOUX**

Excusés : **Jean-Luc BARRIERE, Véronique CHEPTOU, Gwendoline BINKOWSKI-FAUBERT**
Pouvoirs : M. BARRIERE à M. ROUX, Mme CHEPTOU à Mme COLLIN, Mme BINKOWSKI-FAUBERT à M. NOUHAUD

Secrétaire de séance : Hélène POCHAT-COTILLOUX

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023
- Fiscalité directe locale : vote des taux
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande la permission aux Conseillers d'ajouter un point à l'ordre du jour. Aucun conseiller ne s'oppose à cette demande.

Lors de cette séance, les Conseillers sont amenés à se prononcer sur le dispositif de prêt à taux bonifié.

- **Délibération n°2023-041 : Approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023**

Après lecture du procès-verbal de la séance du 06 avril 2023, le procès-verbal n'appelle aucune observation de la part des Conseillers.

Le procès-verbal de la séance du 06 avril 2023 est adopté à l'unanimité

- **Délibération n°2023-042 : Fiscalité locale : vote des taux – Annule et remplace la délibération initiale du 6 avril 2023 portant la référence 2023-031**

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2022 : 43.03% pour la taxe foncière bâti et 69.00% pour la taxe foncière non bâti.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Il propose pour l'année 2023 de faire évoluer les taux de la taxe foncière bâti et non bâti et de fixer un taux pour les taxes d'habitation des résidences secondaires et les taxes d'habitation des locaux vacants comme suit :

	Base prévisionnelle 2023	Taux de référence 2022	Produit de référence	Proposition de taux 2023	Produits 2023
TFB	1 042 000	43.03	448 373	44.80	466 816
TFNB	64 700	69.00	44 643	71.84	46 480
TH	108 043	17.30	18 691	18.01	19 459
					532 755

532 755	4 644	83 986	621 385
Produit attendu des taxes à taux voté	Allocations compensatrices	Versement coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les taux de 44.80% pour la taxe foncière de la propriété bâtie, le taux de 71.84% pour la taxe foncière de la propriété non bâtie et 18.01% pour la taxe d'habitation (résidence secondaire et locaux vacants). Il précise que seront inscrites au budget primitif 2023 à la ligne budgétaire 73111 la somme arrondie de 617 000€ et à la ligne budgétaire 74833 la somme arrondie de 4 600€.

- **Délibération n°2023-043 : prêt à taux bonifié – programmation 2023**

Le Conseil départemental reconduit pour l'année 2023, en partenariat avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, le dispositif de bonification de prêts dont peuvent bénéficier les Communes.

Compte tenu du critère de richesse fiscale de la Commune d'Eyjeaux, nous pouvons solliciter un prêt de 6 000€ aux conditions suivantes :

-Objet du prêt :	travaux d'équipement
-Taux d'intérêt avant bonification du Département :	4.07%
-Taux d'intérêt après bonification du Département :	2.07%
-Durée :	10 ans
-Périodicité :	annuelle
-Frais de dossier :	50€

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte que Monsieur le Maire sollicite auprès du Département l'intégration de la commune au dispositif de prêts à taux bonifiés au titre de la programmation 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne réalisation de cette affaire.

- **Questions diverses**

-point d'informations sur le projet de la construction de la caserne de pompiers à Pierre Buffière

-point d'information sur la demande de déviation des poids lourds sur la commune de Boisseuil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo